



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mars 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens

Soixante et unième réunion plénière

Genève, 10-12 juin 2013

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Résultats des examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence

Examens approfondis des statistiques bancaires, statistiques de l'assurance et statistiques financières

Note établie par le Fonds monétaire international

Résumé

La présente note est une version actualisée du document concernant l'examen approfondi des statistiques bancaires, statistiques de l'assurance et statistiques financières élaboré par le Fonds monétaire international. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens a réalisé l'examen approfondi à sa réunion de novembre 2012. Le Bureau procède chaque année à ce type d'examen pour certains domaines statistiques dans le but d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité.

La note a été révisée pour tenir compte du débat qui a eu lieu au cours de l'examen. Elle fait apparaître les difficultés que posent les statistiques bancaires, les statistiques de l'assurance et les statistiques financières ainsi que leur mesure. Elle fait le point de l'évolution la plus récente des statistiques monétaires et se termine par une liste des grands défis et des besoins futurs de perfectionnement.

Des informations sur les résultats de l'examen figurent dans le document ECE/CES/2013/8/Add.1.

I. Introduction

1. Le présent examen approfondi porte sur les statistiques bancaires, les statistiques de l'assurance et les statistiques relatives à d'autres sociétés financières (regroupées ci-après sous la dénomination «statistiques monétaires et financières»). On entend par statistiques monétaires les données complètes sur l'actif et le passif financiers et non financiers du secteur des sociétés financières d'un pays. La crise financière mondiale a montré que les statistiques monétaires devaient mettre davantage l'accent sur les sociétés financières autres que les banques afin de tenir compte de leur rôle croissant.

2. L'objectif des statistiques monétaires et financières est de fournir des données pertinentes et fiables permettant d'évaluer l'évolution économique, monétaire et financière d'un pays ou d'une union monétaire et d'aider ainsi les banques centrales nationales ou régionales à prendre leurs décisions et à assurer d'autres fonctions, notamment liées à la stabilité financière. De plus, ces statistiques – produites essentiellement par les banques centrales – sont utiles par exemple aux analystes financiers, aux universitaires et au grand public.

3. La note présente de brefs exposés sur l'évolution de la définition des statistiques monétaires et financières; un aperçu des cadres et méthodes statistiques, y compris la collecte et la diffusion de données; le Cadre d'évaluation de la qualité des données du Département des statistiques du Fonds monétaire international (FMI); les institutions supranationales qui utilisent les statistiques sur le secteur financier; et les évolutions méthodologiques récentes ayant une incidence sur les statistiques monétaires et financières. Elle s'achève sur les difficultés rencontrées dans la production de ces statistiques et sur les besoins d'amélioration ainsi que sur des propositions de sujets de débats¹.

II. Évolution du champ des statistiques monétaires et financières

4. La principale publication du FMI sur les statistiques monétaires et financières est *Statistiques financières internationales* (SFI). Elle paraît tous les mois depuis 1948 et est largement considérée comme une source de statistiques produites à partir de normes communes sur les aspects financiers, monétaires et bancaires internationaux et nationaux de la plupart des économies ainsi que de données à jour sur les taux de change, la liquidité internationale, les taux d'intérêt, les prix, les comptes nationaux, les finances publiques et les statistiques externes.

5. Jusqu'au milieu des années 1980, les pays produisaient leurs statistiques monétaires et financières en suivant des conventions nationales, d'où une comparabilité limitée. Pour remédier à ce problème, le FMI a établi en 1984 un projet de *Guide des statistiques monétaires et bancaires publiées dans Statistiques financières internationales* (Guide de 1984) afin d'expliquer la méthodologie à suivre pour produire des données monétaires et bancaires comparables internationalement en vue de leur publication dans SFI. De plus, le Guide mettait l'accent sur la cohérence avec, notamment, le Système de comptabilité nationale 1968 (SCN 1968) alors en vigueur et deux autres manuels du FMI de cette époque, le *Manuel de la balance des paiements* (4^e éd.) et le *Manuel de statistiques de finances publiques* (projet, juin 1974).

¹ Le présent rapport ne prend pas en compte les bases de données commerciales comme sources de statistiques sur le secteur financier, telles qu'Haver Analytics ou Datastream.

6. Au milieu des années 1990, le FMI a adopté, pour produire ses statistiques monétaires et financières, les nouvelles normes du Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993) qui assuraient une meilleure comparabilité des données internationales. Le Département des statistiques, en étroite collaboration avec des spécialistes des statistiques monétaires et financières d'États membres et d'organisations internationales et régionales, a élaboré le *Manuel de statistiques monétaires et financières* (MSMF), premier ouvrage de ce type consacré à ce domaine des statistiques. Le Manuel est paru en 2000 et est disponible dans les langues suivantes: anglais, arabe, chinois, français, russe et espagnol. Comme pour les autres manuels du FMI – le *Manuel de la balance des paiements* et le *Manuel de statistiques de finances publiques* – les concepts qui y sont exposés sont harmonisés avec ceux du SCN 1993.

7. En 2008, le Département des statistiques a publié le *Monetary and Financial Statistics: Compilation Guide* (MFSCG) (Guide pour la compilation des statistiques monétaires et financières) – complément du Manuel – à l'appui du regain d'efforts du FMI visant à améliorer la qualité, la disponibilité et l'utilité pour l'analyse des données sur le secteur financier aux niveaux national et multinational.

8. Depuis la parution du Manuel et du Guide, et grâce à l'utilisation à partir de 2004 des formulaires de déclaration normalisés (FDN) pour la communication des données monétaires, le personnel du FMI a tiré certaines conclusions de l'expérience accumulée. En particulier, de nombreux économistes considèrent désormais les statistiques monétaires comme un élément d'analyse de la stabilité financière et du secteur financier dans son ensemble. Il faudrait par conséquent s'intéresser davantage aux diverses mesures des agrégats d'endettement et aux liens entre les établissements de dépôts et les autres sociétés financières (n'acceptant pas les dépôts). De plus, il faut adapter le Manuel et le Guide aux normes statistiques internationales actuelles, en particulier le SCN 2008.

III. Cadres et méthodologie statistiques

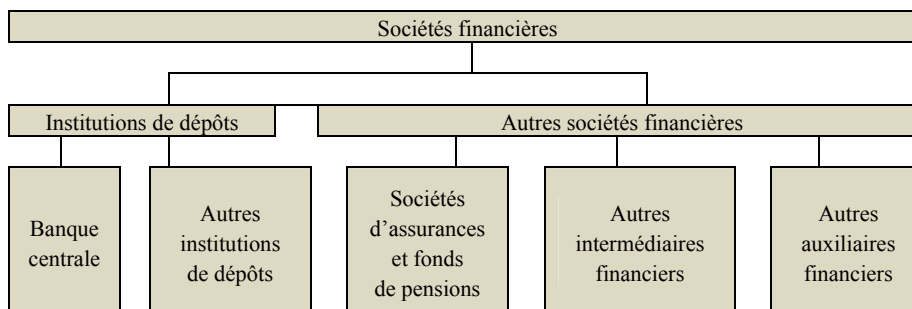
A. Champ d'application et couverture institutionnelle

9. Les statistiques monétaires et financières rendent compte de l'actif et du passif financiers et non financiers des sociétés financières résidentes en stock et en flux². Dans les statistiques monétaires produites, les sociétés financières sont regroupées en trois sous-secteurs: banque centrale, autres institutions de dépôts (qui avec la banque centrale forment le secteur des institutions de dépôts) et autres sociétés financières. Dans le SCN 1993, ce dernier est lui-même subdivisé en trois groupes³, à savoir les sociétés d'assurances et fonds de pensions; les autres intermédiaires financiers; et les autres auxiliaires financiers (fig. 1).

² Le présent rapport ne tient pas compte des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) rendus par les sociétés financières portant sur leurs actifs sous forme de crédits et leurs engagements sous forme de dépôts.

³ Le SCN 2008 comporte (au chapitre 4) une subdivision encore plus détaillée des sous-secteurs des sociétés financières.

Figure 1
Le secteur des sociétés financières et ses sous-secteurs



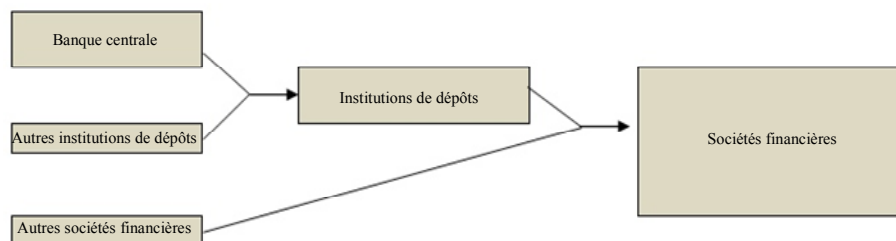
Source: *Manuel de statistiques monétaires et financières*, 2000.

10. Les institutions de dépôts se distinguent des autres sociétés financières en ce qu'elles émettent des éléments de passif entrant dans la mesure (définie au niveau national) de la monnaie au sens large. Il s'agit d'instruments financiers aux caractéristiques de transférabilité bien définies qui en font un moyen d'échange et une réserve de valeur.

B. Cadre analytique

11. Le Manuel des statistiques monétaires et financières prescrit l'établissement pour la banque centrale, les autres institutions de dépôts et les autres institutions financières, de situations par rapport aux autres secteurs économiques résidents et non résidents. Dans les situations publiées dans SFI, l'actif est constitué des créances sur les divers secteurs économiques et le passif est présenté par type d'instrument financier, sauf pour ce qui concerne les administrations centrales et les non-résidents où il est déduit des créances correspondantes qui sont donc exprimées net. On obtient la situation des institutions de dépôts (SID) en consolidant la situation de la banque centrale et celle des autres institutions de dépôts, et la situation des sociétés financières en consolidant les situations des institutions de dépôts et des autres sociétés financières (fig. 2).

Figure 2
Situations sectorielles des sociétés financières



12. Les limites des secteurs de l'économie, les définitions des instruments financiers, l'agrégation, la consolidation et les bases de l'enregistrement sont conformes au SCN 1993 (et au SCN 2008 à partir de 2013). La comparabilité internationale est obtenue en appliquant les mêmes concepts et techniques de compilation aux données communiquées par les pays. Le respect des concepts communs facilite le recoupement avec d'autres bases de données macroéconomiques, comme les statistiques de finances publiques et la position extérieure globale (PEG). L'équipe spéciale récemment créée au sein du Département des statistiques a adopté une démarche structurée pour recenser les différences, pour les mêmes agrégats, entre les grandes bases de données macroéconomiques gérées par le Département

(balance des paiements/position extérieure globale, statistiques de finances publiques et statistiques monétaires et financières). L'analyse de ces différences devrait permettre d'améliorer la collecte et la communication de données, de façon à réduire ces différences et à rendre les bases de données macroéconomiques plus cohérentes.

13. Le Manuel de 2000, le Guide de 2008 et le Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 95) reposent tous sur le même cadre méthodologique, à savoir le SCN 1993, ce qui permet une meilleure comparabilité entre les agrégats des statistiques monétaires de la Banque centrale européenne (BCE) – qui reposent sur le SEC 95 – et les statistiques produites conformément au Manuel. Il existe toutefois un certain nombre de différences dans la terminologie et la présentation des données, ainsi que deux différences méthodologiques importantes concernant le traitement des intérêts courus sur les crédits et les dépôts (contrairement à ce que recommande le Manuel, les intérêts courus sont déduits de la valeur de l'instrument sous-jacent par la BCE et intégrés dans les autres éléments de l'actif/du passif) et les dérivés financiers (classés dans les autres actifs/passifs par la BCE).

14. Dans les économies dont le secteur financier est dominé par les institutions de dépôts, on s'attache tout particulièrement à l'établissement de la position des institutions de dépôts et des éléments qui la constituent – créances nettes sur les non-résidents, crédit intérieur et monnaie au sens large – qui orientent l'élaboration de la politique monétaire et le suivi de ses effets. Lorsqu'un sous-secteur des autres sociétés financières prend de l'ampleur, le Département des statistiques apporte son aide pour la collecte et la communication des données, en vue d'établir la situation financière qui dresse un état plus complet des résultats de l'intermédiation financière. Dans la pratique, les sous-secteurs le plus souvent couverts sont les sociétés d'assurances et les fonds de pension. La plupart des 27 États membres de l'Union européenne et 18 autres pays consolident leurs statistiques sur les sociétés d'assurances et sur les autres sociétés financières. Pour leur publication dans SFI, ces statistiques sont regroupées, pour l'actif, par secteurs de contrepartie (par exemple, les créances sur le secteur privé ou les non-résidents) et pour le passif, par instrument financier suivant la terminologie du SCN 1993.

IV. Collecte et diffusion des données

15. Selon une étude du FMI sur les dispositions institutionnelles prises par les pays ayant adopté sa norme spéciale de diffusion des données (NSDD) au sujet de leurs statistiques macroéconomiques officielles, la banque centrale est le principal organisme de production et de diffusion de données monétaires et financières⁴. L'étude, réalisée en novembre 2006, a également fait apparaître que dans la plupart de ces pays, il existait une étroite coopération et souvent des accords de coopération solides entre les bureaux statistiques et les organismes qui produisent des statistiques, comme les banques centrales (par exemple, en ce qui concerne les statistiques monétaires et celles portant sur le secteur extérieur) et les ministères des finances (par exemple pour les données relatives aux opérations des administrations publiques). Cette coopération facilite l'échange de taxonomies et autres métadonnées, limite les chevauchements d'activités, permet une allocation plus efficace des ressources et améliore la cohérence des données. Afin de réduire au maximum la charge de travail pour les répondants, de plus en plus de banques

⁴ La répartition des tâches entre la BCE et Eurostat pour la production et la diffusion des statistiques monétaires et financières et d'autres statistiques, a été fixée dans le Protocole d'accord relatif aux statistiques économiques et financières de mars 2003.

centrales harmonisent les obligations en matière de surveillance de communication de données qu'elles imposent aux sociétés financières⁵.

16. Tous les mois, les statisticiens nationaux, généralement des banques centrales, transmettent au Département des statistiques du FMI les données monétaires (en fin de période) pour la banque centrale, les autres institutions de dépôts et les autres sociétés financières. Seuls quelques pays communiquent ces statistiques monétaires plus fréquemment⁶. En ce qui concerne l'actualité des données, les pays qui ont adopté la norme spéciale diffusent les données de leur banque centrale dans un délai de deux semaines et celles sur les autres institutions de dépôts dans un délai d'un mois après le mois de référence. La communication des informations se fait avant tout à l'aide des formulaires de déclaration normalisés adoptés par le Département des statistiques en 2004 pour offrir à tous les pays un cadre uniformisé de communication des données financières, qui sont tirées des documents comptables des sociétés financières.

17. La structure des formulaires suit la méthodologie décrite dans le Manuel pour la classification par secteurs et par instruments de la situation des sociétés financières, en monnaie nationale et en devises. Les formulaires constituent avant tout un bilan par secteur mais beaucoup plus détaillé que les positions publiées dans SFI. Ces détails concernent les instruments financiers, la ventilation entre monnaie nationale et devises et les positions intrasectorielles, ainsi que les positions croisées avec les sous-secteurs du secteur des autres sociétés financières, comme les autres institutions de dépôts et les autres institutions financières.

18. Les formulaires fournissent une grande part des informations dont le FMI a besoin pour sa méthode bilancielle d'analyse des vulnérabilités à l'échelle macroéconomique (voir Allen *et al.*, 2002 et Mathisen et Pellechio, 2006). Ils ne contiennent pas pour l'instant de données sur les échéances, d'où l'élaboration de formulaires de déclaration de données supplémentaires destinés à combler cette lacune et à répondre à un certain nombre d'autres besoins. L'utilisation de ces derniers a cependant dû être reportée en raison de restrictions budgétaires.

19. En ce qui concerne les banques centrales et les autres institutions de dépôts, 106 entités font rapport en utilisant les formulaires de déclaration normalisés et 27 autres en utilisant un modèle fondé sur le cadre de la BCE pour la compilation et la communication des données monétaires⁷. Les concepts utilisés par la BCE sont identiques à ceux des formulaires normalisés à l'exception de différences de présentation et, pour certains instruments financiers, d'un niveau de détail différent pour les secteurs économiques de contrepartie et la ventilation par échéance. Sur ces 27 entités, 17 appartiennent à la zone

⁵ Par exemple, la BCE et l'Autorité bancaire européenne (ABE) travaillent à simplifier la communication d'informations par les entités tenues de fournir des données à l'Eurosystème et aux autorités de surveillance. Elles ont adopté un système de classification entre leur cadre respectif de notification qui permet de mieux faire apparaître les liens entre les exigences de la BCE en matière de statistiques monétaires et financières et les modèles d'établissement des rapports à l'autorité de surveillance.

⁶ En ce qui concerne les statistiques monétaires, des estimations rapides sous forme d'estimations instantanées et/ou d'estimations provisoires d'une périodicité inférieure à un mois sont compilées principalement à des fins d'analyse de la politique interne et ne sont généralement pas publiées. La Division de statistique de l'ONU et Eurostat, en collaboration avec Statistique Canada, Statistics Netherlands et le Service fédéral russe de statistique, ont élaboré un programme de travail sur les estimations rapides (et organisé des séminaires à Moscou (2010), Ottawa (mai 2009) et Scheveningen (décembre 2009)), qui vise à faire connaître les pratiques de référence et les principes harmonisés en matière de compilation et de communication des estimations rapides concernant les indicateurs macroéconomiques clefs.

⁷ La BCE transmet au FMI des données consolidées pour la zone euro dans son ensemble.

euro et communiquent les données sur la résidence nationale⁸ et la résidence à l'échelle de la zone euro⁹; les situations hors zone euro («reste du monde») sont aussi communiquées; les 10 autres organismes déclarants (ceux des pays qui n'appartiennent pas à la zone euro) communiquent uniquement des données sur la base de la résidence nationale. La distinction entre les situations à l'égard des entités de la zone euro et des non-résidents de la zone euro est essentielle pour la compilation des agrégats de la zone euro. Les pays (autres que ceux qui utilisent le modèle fondé sur le cadre de la BCE) qui n'utilisent pas les formulaires de déclaration normalisés communiquent leurs données monétaires à l'aide de modèles anciens qui ne sont pas aussi détaillés que les formulaires normalisés et qui présentent des différences de structure et de couverture d'un pays à l'autre. Le Département des statistiques s'attache activement à offrir une assistance technique pour inciter les entités déclarantes qui n'utilisent pas encore les formulaires normalisés à les adopter.

20. Outre les données communiquées sur les institutions de dépôts, 32 juridictions transmettent des informations plus ou moins complètes sur les autres sociétés financières. Si ces données sont suffisamment complètes, la position des sociétés financières est établie et publiée dans SFI. C'est le cas à l'heure actuelle pour 16 juridictions. Dans le cas contraire, seule la position des autres institutions financières est établie¹⁰.

21. Le Département des statistiques incite les organismes déclarants à utiliser le système de correspondance intégré en ligne pour communiquer leurs données. Cent-vingt-sept d'entre eux le font tandis que les déclarants qui utilisent le modèle de la BCE utilisent le protocole du Message statistique générique (GSMES). Les formulaires de déclaration normalisés permettent au Département des statistiques d'automatiser la compilation des comptes monétaires publiés dans SFI. La structure des données étant la même pour tous les organismes déclarants qui utilisent ces formulaires, des tableaux uniformes ont été conçus et adoptés pour la compilation et la publication automatiques; il en va de même pour les organismes déclarants qui utilisent le cadre de la BCE. Pour les autres organismes, il faut établir un tableau spécifique à partir des séries de données communiquées.

22. En ce qui concerne la zone euro, une présentation uniformisée des positions sectorielles analogue à celle des formulaires a été élaborée en concertation avec la BCE. Cette présentation diffère quelque peu de celle des formulaires normalisés. Par exemple, aucune base monétaire ni monnaie au sens large n'apparaît, car ces agrégats n'ont de sens que s'ils concernent l'ensemble de la zone euro. De plus, la plupart des situations sont indiquées sur la base à la fois de la résidence zone euro et de la résidence nationale.

23. Le numéro de SFI de septembre 2012 contient les statistiques monétaires de 190 juridictions et 4 unions monétaires (Union monétaire européenne, Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB), Union monétaire ouest-africaine (UMOA) et Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)). SFI paraît sous trois formes: papier, CD-ROM et en ligne. La version papier ne contient que des données limitées dans le temps tandis que les versions sur CD-ROM et en ligne reprennent toutes les données historiques depuis la première publication de SFI en 1948. Pour publier SFI, le Département des statistiques dispose d'environ 600 000 séries de données monétaires, certaines remontant à 1948.

⁸ La notion de résidence nationale suit les critères de résidence décrits dans le *Manuel de la balance des paiements, sixième édition* et appliqués au territoire économique d'un pays.

⁹ Selon le critère de résidence dans la zone euro, toutes les unités institutionnelles situées dans les États membres de la zone euro sont traitées comme étant résidentes et celles situées hors de la zone euro comme non résidentes.

¹⁰ En 2012, la BCE a commencé à adresser au FMI des statistiques sur les autres institutions financières pour la plupart des États membres de l'UE aux fins de publication dans SFI.

24. Outre SFI, on trouve sur le site Web consacré aux principaux indicateurs mondiaux (www.principalglobalindicators.org/default.aspx) une synthèse des statistiques monétaires pour les pays membres du Groupe des Vingt (G-20) et cinq autres membres du Conseil de stabilité financière, ce qui facilite le suivi de l'évolution économique et financière de ces entités. Lancé en 2009 en réponse à la crise financière mondiale et administré par le FMI, ce site Web est le fruit d'une initiative du Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières¹¹, qui est également un espace de discussion où l'on cherche des solutions aux lacunes en matière d'information révélées par la crise.

25. Par ailleurs, le Département des statistiques collecte et diffuse des données sur les indicateurs de solidité financière afin de fournir des informations sur la stabilité financière et les principaux indicateurs de risque et réalise des enquêtes sur l'accès au financement. Les travaux sur les indicateurs de solidité financière sont nés du besoin de disposer de meilleurs outils pour évaluer les forces et les faiblesses des systèmes financiers. Suite à une réunion consultative d'experts et après avoir sollicité l'avis des États membres, le Conseil d'administration du FMI a adopté en 2001 une liste d'indicateurs de base et d'indicateurs conseillés. Pour encourager la compilation et la communication, le Département des statistiques a élaboré en 2006 un guide disponible en anglais, en chinois, en français, en espagnol et en russe. En septembre 2012, 75 pays communiquaient des données sur les 12 indicateurs de base et tout ou partie des 28 indicateurs conseillés. Les données sont affichées sur un site Web dédié qu'administre le FMI (<http://fsi.imf.org/>). En novembre 2011, le groupe de référence pour les indicateurs de solidité financière s'est réuni au siège du FMI à Washington, pour examiner la liste des indicateurs en vigueur dans le cadre de l'initiative du G-20 concernant les lacunes en matière de données. Le document issu de cette réunion (*Summary of Key Points and Conclusions*)¹² a été affiché sur le site public du FMI (FMI, 2012a). En se fondant sur ce document, le Département des statistiques élabore actuellement un programme de travail qui débouchera en 2014 sur une nouvelle version révisée du Guide.

26. L'enquête sur l'accès au financement, qui a débuté en 2010, est la seule source de données mondiales sur la question et a pour objectif de collecter annuellement des données géographiques et démographiques sur l'accès des ménages et des entreprises du monde entier aux services financiers de base. Il s'agit de tirer d'enquêtes périodiques des données de qualité suffisante pour permettre des comparaisons entre pays et dans le temps. En septembre 2012, 187 pays avaient communiqué des données qui sont postées sur un site Web dédié administré par le FMI (<http://fas.imf.org/>).

V. Cadres pour la qualité des données en matière de statistiques monétaires et financières

27. Afin d'évaluer les pratiques nationales en matière de compilation, le Département des statistiques s'appuie sur le Cadre d'évaluation de la qualité des données, élaboré en vue de mettre en œuvre le module pour les données du programme de rapports sur l'application des normes et codes du FMI. Le Cadre recense les aspects qualitatifs de la gouvernance des systèmes, des processus et des produits statistiques. Il trouve son origine dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU et découle des initiatives du FMI en matière de diffusion des données, à savoir la norme spéciale et le Système général. Il intègre les bonnes pratiques en la matière et a fait l'objet de consultations intensives avec

¹¹ Le Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières comprend le FMI, la Banque des règlements internationaux (BRI), la BCE, Eurostat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

¹² <http://www.imf.org/external/pubs/ft/fsi/guide/2012/pdf/020312.pdf>.

les pays. Il sert de référence pour divers autres cadres portant sur des domaines plus restreints, notamment les statistiques monétaires (<http://dsbb.imf.org/pages/dqrs/DQAF.aspx>).

28. Le Cadre permet d'évaluer les pratiques existantes par rapport aux meilleures pratiques, y compris les méthodologies reconnues à l'échelle internationale. Le traitement de chaque domaine – gouvernance, processus et produits – suit la même structure: l'observation porte sur un ensemble d'éléments préalables et sur cinq critères de qualité: intégrité, bien-fondé méthodologique, précision et fiabilité, utilité et accessibilité. En septembre 2012, 127 modules avaient été achevés, actualisations et réévaluations comprises.

VI. Données d'enquêtes sur le patrimoine et la consommation des ménages

29. La crise financière récente a montré qu'il était important de comprendre comment les ménages réagissent à la baisse de leur patrimoine et de déterminer si, et dans quelle mesure, leur réaction dépend de leur revenu, de leur situation socioéconomique et de leur niveau d'endettement. Les banques centrales qui réalisent régulièrement des enquêtes sur le patrimoine et la consommation des ménages étudient les liens qui existent entre les résultats de ces enquêtes et la stabilité financière. Par exemple, les microdonnées sur le niveau moyen d'endettement des ménages et leur répartition par catégorie de revenu et/ou classe d'âge ont fourni des informations utiles sur la question de savoir si l'augmentation des niveaux généraux d'endettement pouvait nuire à la stabilité financière. À diverses reprises, les banques centrales ont été capables d'extraire des enquêtes des informations qu'elles ne pouvaient pas tirer des statistiques sur les agrégats financiers. Compte tenu de l'importance de ces informations pour l'orientation des politiques et la recherche, un certain nombre de banques centrales collectent désormais des microdonnées sur les finances et la consommation des ménages (BCE, 2009).

30. Les enquêtes de l'Eurosystème¹³ sur le patrimoine et la consommation des ménages sont menées à l'échelle nationale et ont débuté dans la plupart des pays fin 2010-début 2011.

VII. Institutions supranationales autres que le Fonds monétaire international qui traitent des statistiques du secteur financier

A. Banque des règlements internationaux¹⁴

31. La Banque des règlements internationaux (BRI) a commencé à diffuser des statistiques financières internationales lorsque sont apparus ce qu'on a appelé les marchés des euro-devises, au milieu des années 1960. Cela a conduit les banques actives sur les marchés internationaux à communiquer leurs positions internationales dans les principales monnaies, par zone géographique et, partiellement, par secteur. En se fondant sur ces rapports, les banques centrales et la BRI ont produit des statistiques bancaires territoriales pour divers pays créanciers et débiteurs. Elles publient chaque trimestre des informations sur les positions brutes de l'actif et du passif du bilan des banques des grands centres

¹³ http://www.ecb.europa.eu/home/html/researcher_hfcn.en.html.

¹⁴ Karsten von Kleist de la BRI a participé à la rédaction de la présente section.

bancaires par rapport aux entités (banques et secteur non bancaire) situées dans d'autres pays du monde.

32. Au début des années 1980, la BRI a commencé à produire des statistiques bancaires consolidées sur l'exposition des systèmes bancaires nationaux aux pays émergents dont l'endettement avait considérablement augmenté à la suite des chocs pétroliers des années 1970. Ces statistiques donnent principalement des informations sur les créances financières internationales du siège des banques nationales consolidées au niveau mondial (donc incluant les positions des agences à l'étranger mais excluant les positions interagences. Que ce soit pour les statistiques bancaires territoriales ou consolidées, les données sont collectées par les banques centrales auprès des banques commerciales résidentes puis transmises à la BRI sous forme agrégée¹⁵.

33. La BRI met en œuvre un programme en deux phases visant à améliorer ses statistiques bancaires internationales. Au cours de la première phase, il s'agira essentiellement 1) d'élargir le champ d'application qui actuellement ne couvre que les activités internationales à l'ensemble des créances et des engagements inscrits au bilan des banques déclarantes; et 2) de faire figurer dans les statistiques par nationalité la situation de pays les uns par rapport aux autres de façon à obtenir une représentation géographique plus détaillée de l'actif et du passif. Grâce à ces améliorations, les utilisateurs pourront voir où le système bancaire d'un pays appartenant à la zone déclarante de la BRI comptabilise les créances et les engagements. Ces informations seront ventilées par lieu de résidence des contreparties, monnaie, secteur et type de positions. La seconde phase consistera à combler les principales lacunes des statistiques territoriales et consolidées. Elle concernera principalement les grandes questions liées à la stabilité bancaire et financière, afin par exemple de mieux comprendre les risques encourus par les banques ayant consenti des prêts à certains pays et secteurs de contrepartie parmi lesquels devront figurer les institutions financières non bancaires. Les recommandations issues de cette seconde phase devraient être appliquées à partir du quatrième trimestre de 2013.

34. Le travail de la BRI en matière de collecte, de compilation et de diffusion de statistiques financières internationales est étroitement lié aux activités des divers comités et groupes d'experts situés à Bâle, qui ont notamment pour objectif de renforcer la stabilité financière en assurant la transparence et la discipline des marchés. Le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés jouent un rôle essentiel dans la recherche d'un consensus sur les activités à mener en priorité pour améliorer les statistiques de la BRI. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est consulté sur les questions de méthodologie en matière de données bancaires consolidées; il s'agit de recueillir auprès des banques actives à l'échelon international les informations statistiques nécessaires sur leur exposition aux risques. Les statistiques bancaires territoriales sont cohérentes avec les statistiques sur la position extérieure globale des pays déclarants ainsi qu'avec la méthodologie des cinquième et sixième éditions du *Manuel de la balance des paiements*.

¹⁵ Outre les statistiques bancaires internationales, les statistiques financières internationales de la BRI comprennent également: i) des statistiques trimestrielles sur les titres de créances internationaux et nationaux; ii) deux séries de statistiques sur les marchés de produits dérivés (données trimestrielles sur les statistiques des produits dérivés négociés sur des marchés organisés et données semestrielles sur les produits dérivés de gré à gré; et iii) une enquête triennale auprès des banques centrales concernant l'activité sur le marché des changes et le marché des produits dérivés.

B. Banque centrale européenne¹⁶

35. Les statistiques monétaires européennes sont destinées à servir de base à la politique monétaire de la BCE, et aux autres activités du Système européen de banques centrales (SEBC), en lien notamment avec la stabilité financière. La BCE produit essentiellement des statistiques sur la zone euro, mais également des données sur les États membres de l'UE n'appartenant pas à la zone euro. Toutes les données sont présentées conformément à des définitions et à des classifications communes afin qu'elles offrent un degré de comparabilité suffisant pour produire des agrégats utiles. La BCE produit et diffuse une grande variété de statistiques monétaires et de statistiques sur les institutions et les marchés financiers¹⁷. Dans la mesure où la BCE communique à son tour les données financières collectées par les banques centrales nationales, elle évite à ces dernières une double charge de travail.

36. La BCE produit également des statistiques détaillées sur les taux d'intérêt appliqués sur les prêts consentis et servis sur les dépôts par les institutions financières monétaires ainsi que des statistiques sur les marchés financiers, y compris des données mensuelles sur les volumes de titres de créances et d'actions cotées, et des informations sur les prix des instruments financiers. Elle continue à élaborer des méthodologies communes pour le calcul d'indicateurs statistiques comparables et représentatifs pour les institutions et les marchés financiers de la zone euro.

37. Afin de combler les lacunes en matière d'informations révélées par la crise financière et de prendre en compte l'importance croissante prise par les institutions financières non bancaires de la zone euro au cours des quinze dernières années, la BCE a produit des statistiques sur trois sous-secteurs importants: les fonds d'investissement, les sociétés créatrices de véhicules financiers (titrisation) et les sociétés d'assurances et fonds de pension. Les deux premiers reposent sur des réglementations de la BCE qui créent un cadre entièrement harmonisé pour la zone euro et plusieurs autres États membres de l'UE. Les statistiques relatives aux sociétés d'assurances et aux fonds de pension sont produites dans le cadre d'une «démarche à court terme» fondée sur les ressources disponibles – essentiellement les autorités de surveillance – c'est-à-dire sans nouvelle collecte de données auprès des agents déclarants, le principal objectif étant de mettre en place un cadre pour des estimations trimestrielles actualisées. Afin de les améliorer, la BCE élabore une «démarche en état stable» ainsi qu'une réglementation sur les statistiques de l'assurance dont la plupart des données devrait provenir des nouveaux cadres réglementaires de l'UE totalement harmonisés (Directive solvabilité II) à compter de 2015 environ. Pour les fonds de pensions – secteur beaucoup moins important que celui des assurances – la BCE estime qu'il faudra recourir à une «démarche à court terme» (utiliser les données disponibles qui ne sont pas totalement harmonisées) encore quelques années.

38. En janvier 2011, la BCE a assumé certaines missions d'appui au Comité européen du risque systémique, dont elle est membre à part entière, apportant ainsi un soutien analytique, statistique, logistique et administratif¹⁸. À cet égard, la Décision 2011/6¹⁹

¹⁶ Henning Ahnert de la BCE a participé à la rédaction de la présente section.

¹⁷ Les autres grandes catégories de statistiques publiées par la BCE pour la zone euro sont les suivantes: i) balance des paiements mensuelle et autres statistiques internationales; ii) comptes économiques et financiers trimestriels (publication conjointe avec Eurostat); iii) statistiques annuelles de finances publiques; et iv) statistiques économiques sur les prix, les coûts, la production, la demande et le marché du travail (ce type de statistiques relevant avant tout de la responsabilité d'Eurostat).

¹⁸ Règlement (UE) n° 1096/2010 du Conseil du 17 novembre 2010 confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques relatives au fonctionnement du Comité européen du risque systémique.

du Comité décrit les informations agrégées dont celui-ci a besoin pour accomplir ses missions. Elle concerne la fourniture régulière d'informations à court terme par la Banque centrale européenne et par les organismes statistiques européens et définit les procédures que le Comité doit suivre pour procéder aux demandes ad hoc d'informations agrégées. Dans certaines conditions, le Comité peut également demander à ces organismes de lui fournir des données collectées auprès de différentes institutions.

C. Organisation de coopération et de développement économiques²⁰

39. L'OCDE diffuse plusieurs ensembles de données concernant les statistiques financières en rapport avec le SCN²¹ (tirées de la base de données sur les investisseurs institutionnels) et les statistiques sur les secteurs bancaires et non bancaires (base de données sur la rentabilité des banques, les Global Insurance Statistics (statistiques d'assurance au niveau mondial) et les Global Pension Statistics (statistiques sur les pensions au niveau mondial), d'où l'on peut extraire des informations statistiques plus détaillées sur les banques, les régimes de pension privés et l'assurance. Le principal objectif à long terme du projet de l'OCDE concernant les statistiques d'assurance au niveau mondial est de renforcer la surveillance des marchés de régimes privés de retraite et d'assurance par l'analyse d'informations statistiques officielles fiables et comparables.

40. La **base de données de l'OCDE sur les actifs financiers et non financiers des investisseurs institutionnels** permet de fournir sur une base trimestrielle et annuelle des informations détaillées sur les activités des investisseurs institutionnels des pays membres de l'OCDE. Les informations sont ventilées en détail, par secteurs tels que fonds d'investissement (fonds commun de placement et fonds de placement à capital fixe), compagnies d'assurances (vie et non-vie), fonds de pension autonomes et autres formes d'institutions d'épargne. La subdivision des actifs, qui correspond au SCN 1993, se subdivise elle-même entre actifs des non-résidents et des résidents.

41. La **base de données sur la rentabilité des banques** permet de produire des statistiques et des indicateurs annuels exhaustifs à partir des déclarations de revenus et des bilans des banques par types d'établissements (ensemble des banques, banques commerciales, grandes banques commerciales, banques commerciales étrangères, caisses d'épargne, banques coopératives et autres banques) et d'obtenir des informations sur la structure du système financier des différents pays ainsi que sur la classification des actifs en fonction de la résidence et des monnaies. Les données sont communiquées à l'OCDE tous les ans par les banques centrales, les autorités de surveillance financière ou les bureaux nationaux de statistique. L'Organisation dispose de ces données depuis 1979, y compris

¹⁹ Décision du Comité européen du risque systémique du 21 septembre 2011 relative à la fourniture et à la collecte d'informations pour la surveillance macroprudentielle du système financier dans l'Union (CERS/2011/6).

²⁰ Michèle Chavoix-Monnato et Jean-Marc Salou, tous deux de l'OCDE, ont participé à la rédaction de la présente partie.

²¹ L'OCDE collecte également les informations suivantes: i) comptes et bilans financiers (périodicité annuelle et trimestrielle); ii) actifs et passifs des ménages (périodicité annuelle et trimestrielle); iii) dette publique, conjointement avec la Banque mondiale et le FMI (périodicité trimestrielle). Toutes ces activités sont réalisées avec le soutien du Groupe de travail sur les statistiques financières de l'OCDE, composé de représentants des banques centrales et/ou des bureaux nationaux de statistique et d'organisations internationales, qui étudie les questions se rapportant à la collecte et à l'utilisation des statistiques financières, aux problèmes théoriques et pratiques que pose la mise en œuvre du SCN 2008 ainsi qu'à toute autre question pertinente liée à la compilation de nouveaux types de statistiques financières et aux méthodologies à appliquer en vue de les adapter à l'évolution des besoins.

celles concernant les succursales à l'étranger et les filiales nationales et étrangères des banques déclarantes.

42. La **base de données statistiques sur les pensions au niveau mondial**²² constitue un outil de mesure et de surveillance du secteur des pensions et permet de faire des comparaisons entre les pays des statistiques et des indicateurs portant sur les principales caractéristiques des systèmes de retraite en place dans les pays de l'OCDE et hors OCDE. La collecte des données est permanente de façon à pouvoir identifier et analyser rapidement les tendances. Les statistiques portent sur une grande variété d'indicateurs et procèdent d'une définition large des plans de retraite privés²³, eux-mêmes subdivisés en catégories détaillées au moyen de concepts, de définitions et de méthodologies statistiques cohérents. Les variables collectées concernent les catégories suivantes: actifs, contributions, prestations, participation et nombre de fonds de pension. Les données proviennent de sources administratives officielles sur les fonds de pension selon la classification de l'OCDE. Elles sont enregistrées sur la base de la résidence pour la contrepartie immédiate de tous les pays membres de l'OCDE et 30 pays déclarants non membres. Elles sont transmises à l'OCDE tous les ans, essentiellement par les organismes de surveillance; les données de fin d'année sont collectées avec un décalage d'environ six mois. En 2009, dans le cadre de la phase initiale d'un projet pilote, le secrétariat de l'OCDE a commencé à collecter les microdonnées des principaux fonds de pension à l'échelle mondiale, exclusivement privés au début.

43. La **base de données statistiques sur les assurances** a pour objectif à long terme de renforcer la surveillance des marchés de l'assurance par l'analyse de statistiques internationales officielles solides, fiables et comparables. Elle permet de compiler une gamme plus large de statistiques et d'indicateurs, et donc de mieux évaluer la vigueur financière, la stabilité, la rentabilité et la solvabilité aussi bien des assureurs proprement dits que des réassureurs. Les données sont enregistrées sur la base de la résidence, en contrepartie immédiate pour tous les pays membres de l'OCDE et certains pays déclarants non membres. Pour un ensemble limité de variables, les données en fin d'année sont recueillies au titre d'une autre composante spécifique et publiées avec environ six mois de décalage. Les données de fin d'année concernant les autres variables sont recueillies au titre d'une autre composante encore et publiées avec un décalage d'environ dix mois. Les données sont communiquées annuellement à l'OCDE, principalement par les ministères, les autorités de surveillance ou les bureaux nationaux de statistique.

44. La plupart des statistiques et des indicateurs concernant les ensembles de données susmentionnés peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OCDE, à l'adresse <http://stats.oecd.org>, qui permet aux utilisateurs de rechercher des données dans les nombreuses bases de l'OCDE et de les en extraire, et d'accéder aux métadonnées connexes.

D. Banque mondiale

45. La Banque mondiale gère des bases de données sur les indicateurs financiers mondiaux librement accessibles via Internet à l'adresse <http://data.worldbank.org/topic/financial-sector>. La base de données **FinStats** contient des indicateurs financiers clefs concernant la stabilité financière, la solidité et l'efficacité des banques, des marchés et des institutions financières non bancaires ainsi que l'accès à ces derniers. Les données sont collectées auprès de sources secondaires (BRI, base de données Bankscope de Fitch IBCA,

²² Pour de plus amples détails sur ce projet, voir le site Web à l'adresse: www.oecd.org/daf/pensions/gps.

²³ Se reporter à la classification de l'OCDE à l'adresse suivante: <http://www.oecd.org/daf/financial/marketsinsuranceandpensions/privatepensions/38356329.pdf>.

FMI, enquêtes, etc.). FinStats est également utilisée par la Banque mondiale dans le cadre des programmes d'évaluation du secteur financier, des opérations de prêts, pour la rédaction des documents de stratégie de pays et pour le diagnostic général du secteur financier. La **Base de données mondiales sur le développement**, **Findex** et les **Indicateurs du développement mondial** de la Banque mondiale portent également sur plusieurs indicateurs du secteur financier à partir de sources secondaires.

VIII. Évolution méthodologique récente ayant une incidence sur les statistiques monétaires et financières

A. Liens entre le Système de comptabilité nationale 1993 et le Manuel de statistiques monétaires et financières 2000

46. Le Système de comptabilité nationale (SCN) dont la version précédente datait de 1993, a été révisé en 2008. Compte tenu des liens entre les statistiques monétaires et financières et le compte financier du SCN 1993, il y avait un accord presque total s'agissant des principes et des concepts entre le Manuel de statistiques monétaires et financières et le SCN 1993. Toutefois, le Manuel contient un petit nombre de concepts qui ne figurent pas dans le SCN 1993, et traite plus en détail certains concepts qui y figurent.

47. Il existe peu de différences méthodologiques entre le SCN 1993, d'une part, et le Manuel de statistiques monétaires et financières et le Guide de compilation des statistiques monétaires et financières, d'autre part. Certaines différences intéressantes concernent la délimitation des unités institutionnelles et des secteurs (par exemple les organismes publics de contrôle des sociétés financières figurent dans le sous-secteur «banque centrale» dans le SCN 1993 et dans le sous-secteur «auxiliaires financiers» dans le Manuel et le Guide) ainsi que la classification des actifs financiers (par exemple dans le SCN 1993 l'or marchandise et les DTS figurent dans une seule et même catégorie mais dans des catégories distinctes dans la présentation statistique des comptes des banques centrales dans le Manuel et le Guide). Par ailleurs, le SCN 1993 ne contient pas de définition précise des agrégats monétaires et de la base monétaire, celle-ci étant une très importante catégorie du passif des banques centrales dans les statistiques monétaires.

48. Les principes de valorisation et autres règles comptables du Manuel et du Guide sont de manière générale conformes à ceux du SCN 1993. Une importante exception concernant les statistiques monétaires est la valorisation des actions et autres éléments de capital au passif du bilan des sociétés financières. Dans le cas des statistiques monétaires, les actions et les autres éléments de capital sont calculés à la valeur comptable alors que dans le SCN 1993 ils sont valorisés à la valeur du marché ou à la juste valeur des actions.

B. Manuel de statistiques monétaires et financières et Guide de compilation

49. Le Manuel de statistiques monétaires et financières et le Guide de compilation des statistiques monétaires et financières sont en cours de révision afin: i) de les aligner avec le SCN 2008 et la sixième édition du Manuel de la balance des paiements; ii) de tenir compte des nouveaux besoins en matière de données, données qui servent de plus en plus à l'analyse de la stabilité financière; et iii) de refléter l'évolution récente du secteur financier (voir sect. VIII). À l'issue de cette révision, le Manuel et le Guide ne feront plus qu'un seul et même document. La première série de consultations avec la communauté des statisticiens internationaux s'est déroulée à l'occasion d'une réunion d'experts des statistiques monétaires tenue en février 2012 (voir FMI, 2012b). Des représentants de banques centrales

nationales et d'institutions internationales/régionales chargés des statistiques monétaires ont été invités à participer à cet effort, notamment à faire part de leurs observations tout au long du processus. Une version provisoire du nouveau manuel-guide combiné devrait être affichée pour observation en 2013.

IX. Défis à relever et nouvelles améliorations

50. Les statistiques monétaires ont été et continueront d'être un élément essentiel des statistiques macroéconomiques. Certains de leurs aspects ont évolué au cours du temps de façon à répondre aux nouveaux besoins en données liés à l'évolution du secteur financier – ainsi qu'aux méthodologies d'élaboration d'autres ensembles de données macroéconomiques – à savoir: i) l'innovation financière, qui s'est traduite par l'apparition de nouveaux instruments financiers (par exemple, dérivés financiers exposés aux fluctuations monétaires, etc.) et l'importance croissante de certaines institutions financières (par exemple, les contreparties centrales et les entités ad hoc); ii) la récente crise financière mondiale, dont l'analyse a révélé plusieurs lacunes en matière de données, notamment de statistiques sur le secteur financier (par exemple, indicateurs de solidité financière, institutions financières systémiques mondiales et comptes sectoriels examinés dans le rapport du G-20); et iii) l'actualisation de la méthodologie employée dans le SCN (SCN 2008) et la sixième édition du Manuel de la balance des paiements.

51. Les liens étroits qui existent entre le SCN et les statistiques monétaires et financières, en dépit des différences notées ci-dessus, montrent clairement qu'il importe d'assurer l'harmonisation entre les comptes nationaux d'une part et les statistiques financières d'autre part, y compris l'échange de microdonnées. La coordination et l'échange de données peuvent contribuer à améliorer la qualité des données et à mieux comprendre les mécanismes d'interaction entre secteur financier et secteur réel. À l'heure actuelle, la coopération est encouragée par les réunions communes du Groupe de travail sur les statistiques financières et du Groupe de travail sur les comptes nationaux de l'OCDE.

52. Traditionnellement, les statistiques monétaires concernaient le sous-secteur des banques et des sociétés de dépôts compte tenu de leur rôle essentiel dans le secteur des sociétés financières. Toutefois, elles mettent désormais davantage l'accent sur les autres sociétés financières en raison du rôle croissant joué par ces dernières. Disposant de données plus complètes et plus détaillées, les statisticiens monétaires seront en mesure de compiler les comptes de l'ensemble du secteur financier ce qui encouragera les efforts de compilation et de diffusion de données sur les situations du secteur et les flux, sur la base «de qui à qui», dans le SCN (voir également le paragraphe 54). Un cadre intégré sur une base «de qui à qui» permet de répondre à des questions telles que «qui finance qui, quel est le montant de ce financement et quels sont les types d'instruments financiers utilisés?». Une compilation «de qui à qui» contribue également à la qualité et à la cohérence des données dans la mesure où elle offre davantage de possibilités de recoupement et de rééquilibrage (voir Shrestha *et al.*, 2012).

53. Des données plus complètes et plus détaillées sur les autres sociétés financières fournissent par ailleurs des informations sur les activités d'intermédiations financières des institutions financières non bancaires (le système bancaire fantôme), qui exercent une partie des activités des banques réglementées mais qui n'opèrent pas dans le même cadre réglementaire. Les informations sur le système bancaire fantôme sont particulièrement importantes pour l'analyse de stabilité/vulnérabilité, étant donné que la nature des opérations réalisées tend à créer de l'instabilité dans le secteur financier et/ou plus généralement dans l'économie, voire à l'échelle de la planète.

54. La récente crise financière mondiale a montré qu'il fallait disposer de données plus complètes sur les risques potentiels liés aux institutions financières d'importance systémique, notamment du fait de leur interconnexion. C'est pourquoi les statistiques sur le secteur financier couvrent donc désormais également les données nécessaires à l'étude des liens entre ces institutions et à une meilleure connaissance de leur exposition à différents secteurs financiers et marchés nationaux. Un groupe de travail du Conseil de stabilité financière élabore actuellement un ensemble de tableaux pour la collecte de ces données avec l'aide du FMI.

55. Outre les banques, les statistiques monétaires portaient traditionnellement sur les données de stocks. De plus en plus, elles mettent également l'accent sur la compilation de données de flux, dont les trois composantes sont les transactions, la valorisation et les autres variations de volume. Les données de flux détaillées facilitent une analyse plus précise aux fins de la politique monétaire et contribuent à la cohérence entre statistiques monétaires et autres données macroéconomiques (comptes nationaux, balance des paiements et statistiques de finances publiques) qui contiennent également des données de flux détaillées.

56. L'initiative du G-20 visant à remédier au manque de données a pour objet de répondre à la plupart des nouveaux besoins susmentionnés ainsi qu'aux insuffisances en matière d'informations révélées par la crise. Les travaux menés dans ce cadre contribuent sensiblement à mieux identifier et suivre l'apparition de risques dans le secteur financier, les liens transfrontières, les vulnérabilités et les liens intersectoriels des économies nationales ainsi qu'à la communication de statistiques. Le G-20 a préparé un rapport très important sur les insuffisances statistiques révélées par la crise financière²⁴. Par sa recommandation 15, il appelle les pays membres à compiler sous un même format un ensemble de bilans sectoriels et d'états de flux qui mettront en lumière les liens financiers entre secteurs ainsi que les interactions entre secteur réel et secteur financier. Ces travaux, menés sous la direction du FMI en coopération avec la BRI, la BCE, Eurostat, l'OCDE et l'ONU, pourraient déboucher sur une coopération beaucoup plus importante entre les services chargés de la compilation des comptes nationaux et ceux chargés de la compilation des statistiques monétaires et financières.

X. Thèmes de discussion

57. Répondre aux nouveaux besoins en matière de statistiques monétaires liés à l'évolution du secteur financier. Les participants conviennent-ils que les statistiques monétaires portant sur les domaines identifiés dans la présente note doivent être développées afin de palier aux insuffisances constatées?

58. D'autres questions liées aux statistiques monétaires et financières devraient-elles être examinées?

²⁴ En novembre 2009, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des pays membres du G-20 ont approuvé 20 recommandations visant à remédier aux insuffisances en matière d'informations décrites dans le rapport intitulé *The financial Crisis and Information Gaps* préparé par le secrétariat du Conseil de stabilité financière et le personnel du FMI (Conseil de stabilité financière et FMI, 2009). Voir également Heath (2011): *G-20 Data Gaps Initiative: Economic and Financial Statistics Following the Global Financial Crisis*.

XI. Références

Allen, Mark, Christoph Rosenberg, Christian Keller, Brad Setser et Nouriel Roubini, 2002, «*A Balance Sheet Approach to Financial Crisis*», Document de travail 02/210, Fonds monétaire international, Washington.

Règlement (UE) n° 1096/2010 du Conseil du 17 novembre 2010, confiant à la Banque centrale européenne des missions spécifiques relatives au fonctionnement du Comité européen du risque systémique, Journal officiel de l'Union européenne, L 331/162 du 15 décembre 2010.

Décision du Comité européen du risque systémique du 21 septembre 2011 relative à la fourniture et à la collecte d'informations pour la surveillance macroprudentielle du système financier dans l'Union (ESRB/2011/6). Journal officiel de l'Union européenne, C 302/3 du 13 octobre 2011.

BCE, 2009: «*Survey Data on Household Finance and Consumption—Research Summary and Purpose*», Occasional Paper Series No. 100. Prepared by the Eurosystem Household Finance and Consumption Network, janvier 2009. Disponible sur Internet à l'adresse suivante:

http://www.ecb.europa.eu/home/html/researcher_hfcn.en.html

Conseil de stabilité financière et FMI 2009, «*The Financial Crisis and Information Gaps*», rapport aux ministres des finances et gouverneurs des banques centrales du G-20, préparé par le personnel du FMI et le secrétariat du Conseil de stabilité financière, 29 octobre 2009, disponible sur Internet à l'adresse suivante:

http://www.ecb.europa.eu/home/html/researcher_hfcn.en.html

FMI, 2012a, Révision du Manuel de statistiques monétaires et financières et du Guide de compilation, Département des statistiques, réunion d'experts, *Summary of Key Points and Conclusions*, 22-23 février 2012, Fonds monétaire international, Washington. Disponible sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fsi/guide/2012/pdf/020312.pdf>

FMI, 2012b, Révision du Manuel de statistiques monétaires et financières et du Guide de compilation, Département des statistiques, réunion d'experts, *Summary of Main Conclusions*, 22-23 février 2012, Fonds monétaire international, Washington. Disponible sur Internet à l'adresse suivante:

<http://www.imf.org/external/pubs/ft/cgmfs/eng/pdf/summary.pdf>

Heath, Robert, 2011, «*G-20 Data Gaps Initiative: Economic and Financial Statistics Following the Global Financial Crisis*», Fonds monétaire international, Washington.

Mathisen, Johan, et Anthony J. Pellechio, 2007, «*Using the Balance Sheet Approach in Surveillance: Framework and Data Sources and Availability*», Fonds monétaire international, Washington.

Shrestha, Manik, Reimund Mink et Segismundo Fassler, 2012, «*An Integrated Framework for Financial Positions and Flows on a From-Whom-to-Whom Basis: Concepts, Status, and Prospects*», Document de travail, Fonds monétaire international, Washington.